
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

portant reclassement et nomination de Monsieur
MOUANGA Vincent, Secrétaire d'Administration
Principal de 4° échelon des cadres de la caté-
gorie B hiérarchie I des SAF. (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

- (/ISAS :
ce 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut general des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégra-
tion dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires ;
D.G.B. (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
Général des fonctionnaires ;
D.C.F. (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des
cadres A des SAF ;
(/u le décret 67/50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 85/1423 du 7.1.85 portant organisation des
intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains
avantages aux Economistes, statisticiens et les diplômés de grandes
Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
(/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et revisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté 4049/MTSP/DGTFP/DFP du 27.4.82 autorisant Monsieur
MOUANGA Vincent, Secrétaire Principal d'Administration Stagiaire à suivre
un stage de formation en Industrie en URSS ;

(/u l'arrêté 6624/MTPS/DGTFP/DFP/SAV du 02.8.84 portant promotion au titre de l'année 1984 des fonctionnaires des cadres des cadres des A2 et B des SAF (Travail et Administration Générale) ;

(/u la lettre n° 0951/MIA.CAD du 16.8.85 du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur MOUANGA Vincent, Secrétaire d'Administration Principal de 4° échelon indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), en service à la Direction Générale de l'Industrie à Brazzaville, titulaire du diplôme de Maître ES-Sciences Economiques, délivré par l'Institut d'Economie Nationale d'Odessa (URSS), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de 1° échelon, indice 790. ACC = Néant.

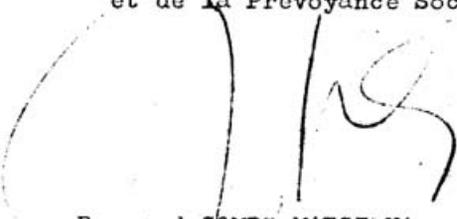
ARTICLE 2. : En application des dispositions du décret 74/229 du 10.6.74 susvisé, Monsieur MOUANGA Vincent qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 3° échelon de son grade indice 1010. ACC = Néant.

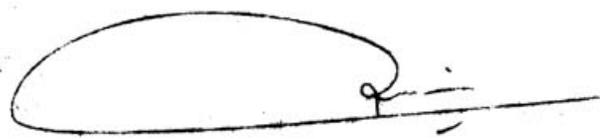
ARTICLE 3. : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 26.7.85 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 25 Janvier 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi;
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.


Ange Edouard PCOUNGUI.

AMPLIATIONS :

- | | |
|------------|------|
| JORPC | 1 |
| DGFP/DGPCE | 3 |
| DGPCE/BST | 1 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| D.G.I. | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGG/DC | 2./- |
- 